

Guillestrois-Queyras

Communauté de communes

Date de publication : vendredi 12 juin 2020

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Recherche et développement

Terres Monviso

- AMI R&D -

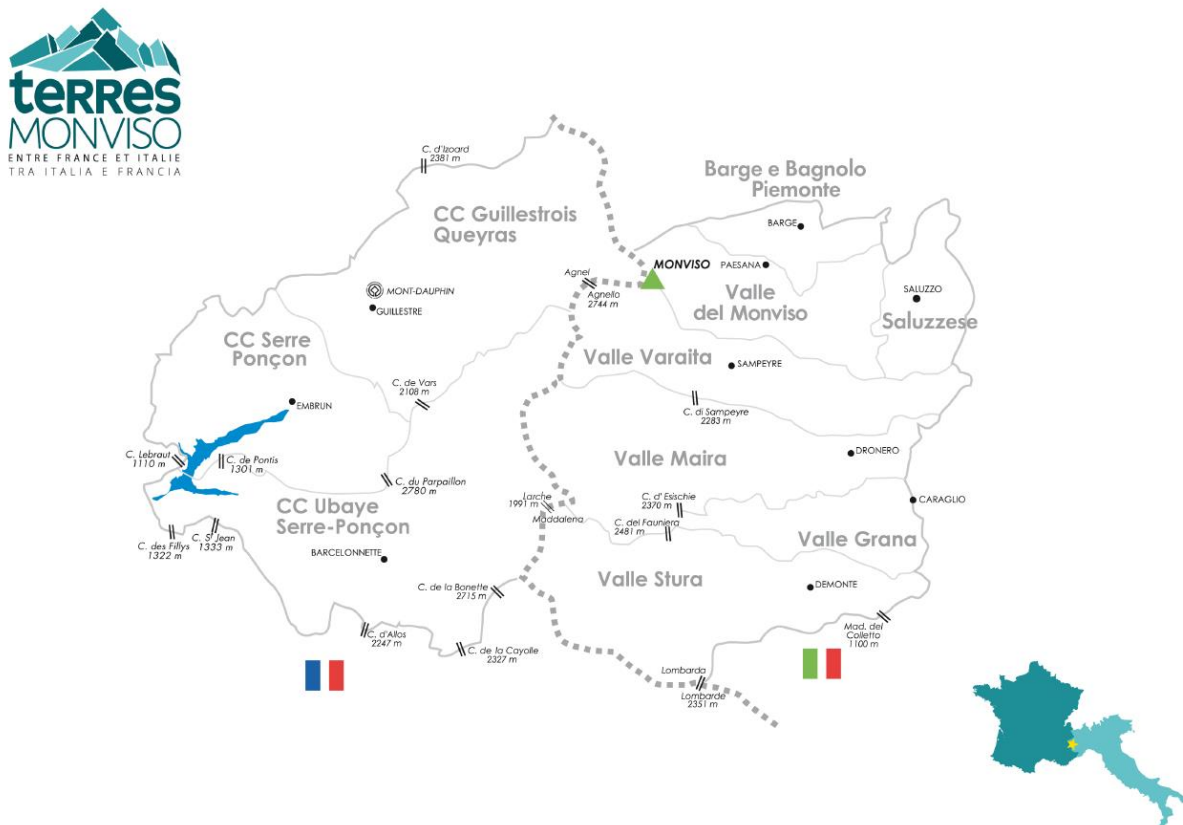


Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras
Passage des écoles
05600 Guillestre

Dans le cadre du projet simple Alcotra Terres Monviso - Économies Vertes du Plan Intégré Territorial transfrontalier - PITER ALCOTRA (France-Italie) Terres Monviso, la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras en partenariat avec la Communauté de communes de Serre-Ponçon travaille sur le volet **recherche et innovation** afin de **favoriser la recherche et développement du territoire transfrontalier des Terres Monviso**. A ce titre, **tout projet proposé en réponse à cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) prévoyant une composante transfrontalière sera privilégié**.

CONTEXTE

Les Terres Monviso : ambitions d'un territoire transfrontalier de montagne



Le projet Alcotra Terres Monviso - EcO : économies vertes participe à la mise en oeuvre plus globale du Plan Intégré Territorial (PITER) Terres Monviso en s'attachant particulièrement à son **patrimoine naturel et culturel prestigieux** objet d'une double reconnaissance UNESCO (Réserve de biosphère du Mont-Viso et Place forte de Mont-Dauphin). Véritables atouts pour les Terres Monviso, elles ne représentent pourtant pas encore une **opportunité de développement économique**. Le territoire ne met pas suffisamment en valeur ces reconnaissances internationales car il n'en mesure pas tout le potentiel qui lui permettrait pourtant de construire une stratégie de développement. En mettant en place un réseau d'acteurs, publics et privés, ce potentiel pourrait être le moteur d'un

développement via les filières vertes locales, qui par essence transforment ces patrimoines. Afin de permettre que ces atouts du territoire constituent un potentiel de croissance, les défis à résoudre sont nombreux parmi lesquels a été identifié **l'introduction par l'action publique de la Recherche et Développement**, dans un territoire où la structure économique de très petites entreprises (TPE) ne permet pas la prise en charge spontanée de cet aspect du développement. L'ambition de ce projet est bien notamment d'**inciter une dynamique d'accueil des chercheurs sur ce territoire franco-italien à dimension transfrontalière**.

Les Terres Monviso disposent d'un certain nombre de pôles de Recherche. Le présent AMI identifie en particulier deux pôles de recherche : le *pôle XXe* à Savines-le-Lac et la *place forte* de Mont-Dauphin qui disposent d'équipement pour recevoir des équipes.

POLES DE RECHERCHE IDENTIFIES

La place forte de Mont-Dauphin

La place forte de Mont-Dauphin est inscrite sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO au titre du Bien en série "Fortifications de Vauban". Elle appartient au territoire incluant la Réserve de biosphère transfrontalière UNESCO du Mont-Viso et correspond ainsi à un formidable site expérimental. La place forte est partie intégrante de la commune de Mont-Dauphin, créée *ex-nihilo* par Vauban en 1693. Conçu pour barrer le passage des troupes ennemies, cet ensemble fortifié garde la confluence des vallées de la Durance et du Guil. Mont-Dauphin fut pensée comme une ville de garnison moderne implantée dans une zone de montagne.

Le déclassement militaire, puis le transfert de propriété aboutit en 1983. Le ministère de la Défense reste propriétaire de la caserne Binot et de ses abords ainsi que de l'ancienne caserne des gardes mobiles affectées à l'action sociales des armées gérées par l'IGESA qui ouvre également ses portes aux personnes extérieures. Les fortifications et les principaux bâtiments anciennement militaires sont aujourd'hui gérés par le Centre des monuments nationaux (CMN).

Aujourd'hui, le CMN propose des équipements structurants au sein de la place forte de Mont-Dauphin :

- L'Arsenal accueille séminaires, conférences, concerts, évènements privés et expositions temporaires,
- Une salle pédagogique dans le pavillon de l'horloge permet de recevoir des groupes étudiants,
- Le pavillon des officiers géré par un concessionnaire accueille familles et classes transplantées, et au-delà le monument en lui-même est matière à recherche (par exemple paysage, architecture, conservation, requalification).

L'idée est de positionner Mont-Dauphin en tant que site culturel et expérimental de référence sur le territoire des Terres Monviso franco-italienne.

Le pôle XXe de Savines-le-Lac

Le **XXe**, équipement structurant créé en 2016 sur la commune de Savines-le-Lac, est un pôle culturel situé au cœur du département des Hautes-Alpes, en balcon du lac de Serre-Ponçon, le grand lac des Alpes du sud. Les ouvrages de Serre-Ponçon (l'usine-barrage, le Pont et le village nouveau années 60 de Savines-le-Lac), « le chantier du siècle » sont tous labellisés au « patrimoine du XXe siècle » devenu « architecture contemporaine remarquable ». Le bâtiment lui-même constitue une signature architecturale avec son escalier métallique monumental qui file la métaphore nautique du village XXe de Savines-le-Lac. Le pôle abrite un auditorium/ salle de conférence pour les séminaires et comités d'entreprises avec terrasses panoramiques (tourisme d'affaires), un espace mutualisé médiathèque, un centre d'interprétation et une salle d'atelier pédagogique (atelier du patrimoine) mais aussi la poste ainsi qu'une grande salle d'activité. Depuis fin 2019, le XXe est complété par la Capitainerie toute proche (maison technique du SMADESEP, syndicat qui gère l'aménagement et le développement du lac) qui offrira bientôt une restauration originale, en compléments des services et prestations proposés au XXe (hébergement et restauration / facilités à proximité).

Le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) est un outil du label et réseau Villes et Pays d'Art et d'Histoire. Le **CIAP XXe** de Savines-le-Lac dit la spécificité de ce territoire qui se distingue par les grands travaux d'aménagements de la montagne. Le CIAP XXe se veut un pôle de recherche et de développement sur le thème du patrimoine du XXe siècle et de l'architecture contemporaine. Voici les principaux mots clés des principales thématiques de recherches à l'œuvre : modernité et innovation, création et expérimentation liées à l'architecture et au bâtiment, patrimoine du XXe siècle et économie du XXIe siècle, patrimoine industriel, art et technique ex les bétons performants, stations de ski/stations intelligentes ? tourisme social et mouvement ajiste, EDF et le patrimoine industriel. Sachant que le XXe siècle marque par définition le plus grand changement de notre société occidentale (passage à une société moderne, de loisirs, de communication, etc) le champ des possibles est ouvert et infini !

SUJETS PRESENTIS

Les territoires ont pré-identifiés des thématiques de Recherche qui intéresseraient l'ensemble des acteurs territoires des Terres Monviso. Néanmoins ces sujets ne représentent pas des obligations :

- **Labels (UNESCO, Pays d'Art et d'Histoire, Parcs, ...) et enjeux de développement pour nos territoires,**
- **L'appropriation d'un lac de barrage par les populations riveraines** (pour répondre aux problématiques du marnage mais aussi de valorisation économique, de protection environnementale ou encore d'occupation foncière du domaine public).

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt reste ouvert à toutes thématiques.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

La Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras et ses partenaires souhaitent accorder une attention particulière aux actions scientifiques en participant **partiellement** à leur financement de la façon suivantes :

- Participation aux frais d'organisation de séminaires, de laboratoires, de voyages d'étude, d'enseignements délocalisés dans les Terres Monviso (Pôle XXe de Savines-le-Lac – Place forte de Mont-Dauphin) quel qu'en soit le thème ;
- Participation à des colloques / séminaires en qualité de contributeur sur tout sujet ayant pour lieu de recherche les Terres Monviso quel qu'en soit le thème ;
- Participation à des colloques / séminaires situés dans le territoire transfrontalier Alcotra (France - Italie) en qualité d'auditeur pour tous étudiants résidant dans les Terres Monviso quel que soit le domaine scientifique concerné ;
- Participation aux frais de traductions de tout texte ayant pour lieu de recherche les Terres Monviso quel qu'en soit le thème.

Le projet doit mobiliser des ressources financières complémentaires.

MODALITES DE REPONSE

Toute personne concernée, rattachée officiellement à une structure d'enseignement supérieur ou dans une démarche entrepreneuriale de Recherche et Développement, peut répondre à l'appel à manifestation d'intérêt en produisant :

- Une lettre d'intention motivée soulignant les points saillants de la candidature ;
- Un mémoire technique présentant l'ensemble des aspects de l'intervention et les moyens et produits proposés pour :
 - Communiquer sur l'opération,
 - Mobiliser les professionnels du territoire,
 - Restituer les travaux à la population,
 - Restituer les travaux à la communauté scientifique ;
- Une demande de contributions en établissant un devis précis et en indiquant les autres sources de financements ;
- Une prise en charge partielle du projet par le soumissionnaire ;
- Un engagement à contribuer aux publications des partenaires (Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras / Communauté de communes de Serre-Ponçon / Pays SUD : Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance / Centre des monuments nationaux) et de ses partenaires pour valoriser l'opération et le partenariat, la coopération entre communautés de communes et transfrontalière ;
- Une copie du K-bis ou d'une attribution SIREN par l'Insee (où équivalents si hors de France)

MOYENS MIS À DISPOSITION

Les bénéficiaires du présent appel à manifestation d'intérêt pourront se voir mettre à disposition :

1/ Des ressources physiques :

Pôle du XXème :

- La commune de Savines-le-Lac mettra à disposition, sous réserve de disponibilités, les locaux du Pôle XXe, tels que la salle de réunion de Panaskhet, le CIAP, et l'Auditorium, selon les besoins.
- En cas de nécessité, et selon le nombre de personnes concernées, l'hébergement peut être facilité ou à prix négocié

Place forte de Mont-Dauphin :

- La communauté de communes du Guillestrois et du Queyras mettra à disposition ponctuellement et sur demande (et sous réserve de disponibilité) une salle de réunion dans ses locaux à Guillestre et une salle de travail en mairie de Mont-Dauphin (en accord avec la mairie),
- Le Centre des monuments nationaux autorisera et facilitera l'accès au site et aux ouvrages, à l'ensemble des étudiants et enseignants, sous réserve du respect des consignes de sécurité tant pour les parties ouvertes au public que pour les parties à accès restreint. Il mettra à disposition, une salle pédagogique à utilisation de bureau avec tables et chaises pour 25 personnes. Un accord a été passé avec la société gestionnaire du Pavillon des officiers permettant de disposer à prix négocié d'appartement pour les équipes pédagogiques,

2/ Une mise en réseau, ou un travail commun sera facilité avec les services des collectivités locales et établissements publics concernés par la thématique abordée.

3/ Des moyens de communication :

Les moyens de communication des deux communautés de communes partenaires (CCGQ et CCSP) ainsi que ceux du PITER Terres Monviso : www.comcomgq.com, Bulletin d'information intercommunal de la CCGQ, www.piter.terresmonviso.eu, Terres Monviso Magazine, Panorama annuel, Poster de présentation de la mission.

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Les aides obtenues dans le cadre du présent AMI sont régies par les dispositions des prestations de service, et s'inscrivent dans le cadre d'un programme de coopération territoriale européenne ALCOTRA. En candidatant à l'AMI Recherche et Développement, les candidats s'engagent ainsi à répondre aux exigences en matière de publicité et de communication. La structure retenue dans le cadre du présent AMI s'engage à valoriser les Terres Monviso et la participation financière européenne Alcotra.

TEMPORALITÉ

Les projets proposés doivent impérativement s'inscrire sur une période n'excédant pas 12 mois et doivent être exécutés impérativement en date du 02 octobre 2021, échéance du programme Alcotra Terres Monviso - EcO : économies vertes.

Réception des candidatures *in itinere* jusqu'au **30 septembre 2021** dans la limite des crédits disponibles.

Examen des candidatures par un jury réuni à minima tous les 6 mois – **1er Jury le jeudi 15 octobre 2020** et suivants.